



Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais
 Vanessa Hucke - Hébergement insolite
 Service Diversification
 56 avenue Roger Salengro
 62051 St Laurent Blangy cedex

Mardi 7 décembre 2021

Salle Bellengiez

Mardi 14 décembre 2021

Salle Bretesche

Chambre d'agriculture
 56 avenue Roger Salengro
 62051 St Laurent Blangy

contact :

Vanessa HUCKE - 03.62.61.42.33
diversification@npdc.chambagri.fr

Aide au remplacement : Vous pouvez bénéficier sous conditions d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement, prenez contact avec votre Service de Remplacement pour plus d'informations

Crédit d'impôt : Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise.

Par exemple, une entreprise, dont le dirigeant unique suit en 2020 10 heures de formation, pourra déduire en 2021 un crédit d'impôt de 101 €,5 € = 10 x 10,15 € (Smic en vigueur en 2020).

Pour valider l'inscription un contrat sera envoyé par courrier aux participants avant leur entrée en formation.

Il est impératif de renvoyer le bulletin d'inscription et le règlement par chèque avant le 15 novembre 2021.

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.



PROAGRI
 POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION

Créer et exploiter un hébergement insolite

MARDI 7 DÉCEMBRE

**St Laurent Blangy (62)
 10h00 - 16h00**

MARDI 14 DÉCEMBRE

**St Laurent Blangy (62)
 9h45 - 16h45**





■ OBJECTIFS

- ❖ Identifier les différentes étapes de mise en place d'un hébergement insolite
- ❖ Connaître la diversité des hébergements insolites et leurs caractéristiques
- ❖ Maîtriser les obligations réglementaires, administratives



■ PROGRAMME

- ❖ Cahier de bord de mise en place d'un hébergement insolite
- ❖ Relever de la concurrence
- ❖ Les priorités régionales d'intervention touristique
- ❖ Les différents hébergements insolites et leurs caractéristiques
- ❖ Communiquer et commercialiser sa prestation
- ❖ Zoom sur les bubbletree
- ❖ Les règles d'urbanisme applicables aux hébergements insolites
- ❖ Les aspects juridiques, fiscaux, sociaux spécifiques aux hébergements insolites



■ PUBLIC

- ❖ Exploitants (es) souhaitant créer un hébergement insolite



■ TARIF*

❖ **105€ pour les cotisants VIVEA** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familial).

❖ **315€ la journée pour les non cotisants VIVEA** (salariés agricole et autres statuts) Vous êtes salarié agricole? Une part des frais d'inscription peut être prise en charge par OCAPIAT.



■ INTERVENANTS

- ❖ Antoine BAJEUX, service foncier - Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais
- ❖ Francis VARENNES, juriste indépendant
- ❖ Stéphane DUMAS, société Bubbletree
- ❖ Valérie LOUCHEZ, conseillère diversification - Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

*Repas en supplément



PRÉREQUIS INDISPENSABLE

Adressez pour le 15 novembre à valerie.louchez@npdc.chambagri.fr, l'extrait du plan de zonage et le règlement écrit du document d'urbanisme (PLU, PLUI, carte communale...) applicables à la ou les parcelles projetées pour votre projet afin de pouvoir les étudier au préalable.

Pour ce faire, rapprochez-vous de la mairie ou du service instructeur de la communauté de communes.

Réponse souhaitée avant le 15 novembre

HÉBERGEMENT INSOLITE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

N° SIRET :

Nom de l'exploitation : Date et lieu de naissance :

Eligible VIVEA Salarié agricole Autre

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

105€ pour les cotisants VIVEA 315€ pour les non cotisants VIVEA

signature

(NB: L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint, salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant. Les personnes en situation de handicap ou à besoin particulier sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble la possibilité de suivre la formation).